

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO

177

Cabinet de Lecture Paroissial.

Vol. III.

Montréal, (Bas-Canada) 6 Avril 1861.

No. 13.

SOMMAIRE. — Chronique. — Lettre du Cardinal Antonelli à M. de la Guéronnière. — Discours sur Montcalm, par M. A. J. Genand, étudiant en droit. — Le Brave Canadien ou l'ilot de Niagara.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Débats au Sénat en France. — Amendement sur la question Romaine. — Vote important. — Séance à l'Institut Canadien-Français. — Mort de M. J. Lenoir.

La dernière discussion dans le Sénat, sur l'adresse à l'Empereur a pris une importance qui tourne remarquablement au profit des idées religieuses en France. Les brochures avaient obtenu un succès réel, les discours au Sénat un mouvement heureux.

À l'écrit de M. de la Guéronnière on a vu répondre victorieusement, d'abord Mgr. Dupanloup dont la brochure a été vendue, en deux jours, à 5,000 exemplaires; ensuite est venue celle de Louis Veuillot, qui a eu un succès encore plus grand, 30,000 exemplaires ont été enlevés en deux jours; et en même temps paraissaient les réponses remarquables de Mgr. Pie, de Mgr. l'Evêque de Nantes, de Mgr. de Nîmes, suivies de l'exposé si clair et si convaincant du Cardinal Antonelli, que nous publions aujourd'hui dans l'Écho.

Dans le Sénat au discours du Prince Jérôme Napoléon, qui s'est distingué par une rare violence, les Cardinaux ont répondu péremptoirement; et enfin, à l'effet salutaire qu'ils avaient produit sont venus se joindre l'influence et le talent des premiers membres du Sénat, M. Barthe, premier président de la Cour des Comptes, M. Castelbajac, ancien ambassadeur à St. Pétersbourg, M. le duc de Padoue, cousin de l'Empereur, enfin M. de Bourqueney, dernièrement ambassadeur à Constantinople.

L'Union de Paris rendant compte des séances du Sénat dit, que le vote pur et simple sur l'adresse n'a été rendu que sur l'assurance que M. le ministre Baroche, président du Conseil d'Etat a donnée, que les troupes ne quitteraient pas Rome et continueraient à assurer la sécurité du St. Père, et que par conséquent suivant le ministère, l'amendement devenait inutile. Cependant le parti catholique a insisté sur la proposition de l'amendement: c'est ainsi qu'il était conçu:

Après les sentiments de confiance que l'adresse exprimait pour le Monarque qui couvre la papauté du dra-

peau français, l'amendement ajoutait: *Et maintient à Rome la souveraineté temporelle du Saint Siège, sur laquelle repose l'indépendance de son autorité spirituelle.*

Les ministres ont prétendu que le sens de l'amendement était contenu dans les paroles précédentes, surtout après la déclaration de M. Baroche. Le parti catholique a demandé le scrutin, et sur 140 membres présents, 61 se sont déclarés pour l'amendement.

C'est un résultat que les différentes opinions politiques à Paris regardent comme d'un heureux augure pour le Souverain Pontife, et la révélation d'une force bien plus grande qu'on ne pouvait s'y attendre, se manifestant dans le corps le plus uni à la politique du gouvernement.

Voici comme s'exprime l'Union:

“ Dans les circonstances où nous sommes, avec les institutions actuelles, après la discussion qui a eu lieu, ce n'est pas un événement de médiocre importance que ce chiffre de 61 voix sur 140, données à des déclarations si catégoriques, en faveur du maintien et du rétablissement de la Souveraineté Temporelle du St. Siège.”

Ce qu'il ne faut pas passer sous silence, c'est que sur les 140 votans, près de 30 étaient acquis d'avance à la rédaction du gouvernement, c'est-à-dire les neuf Ministres de l'Empereur, et avec eux, une vingtaine de Sénateurs attachés au Palais impérial, comme chambellans, écuyers, maîtres de cérémonies, etc. Ceci réduit à peu de chose le triomphe de l'adresse.

Mais qui plus est, on ajoute que si le Prince Napoléon et ses partisans avaient formulé également leurs intentions dans un amendement clair et précis, réclamant le rappel de l'armée et l'abandon du St. Père, presque tout le Sénat aurait voté contre eux.

L'effet du discours du Prince Napoléon se réduit donc à peu de chose, et cela est si incontestable que le Prince n'ayant pu exposer dans quel sens seulement il prétendait voter l'adresse, refusa formellement de donner son vote; il a donc ainsi témoigné lui-même que la démarche du Sénat n'avait rien de commun avec ses intentions non plus qu'avec la théorie qu'il avait développée si triomphalement dans ce long discours d'insultes et de récriminations qui a eu tant de succès auprès de certains esprits.

En résumé, ce que l'on a vu avec bonheur dans cette discussion, c'est que le St. Père compte de nombreux partisans, même dans l'Assemblée du Sénat, dont presque tous les membres sont des affidés et des fonctionnaires du Gouvernement.

Un Maréchal de l'Empire, seize Généraux et Amiraux, quatre Ambassadeurs, quatre cousins de l'Empereur, des Conseillers d'Etat distingués par leurs emplois, se sont résolument déclarés pour le St. Siège, ainsi que bien d'autres que plus d'un lien rattachent aux idées du Gouvernement actuel.

On est en droit d'attendre de meilleurs résultats encore dans l'Assemblée Législative, dont les membres ont une position incomparablement plus indépendante.

Nous donnons quelques-uns des noms les plus remarquables qui ont paru en cette circonstance : M. Barthe, ancien garde des Sceaux sous Louis-Philippe, actuellement premier président de la Cour des Comptes, si célèbre pour son opposition libérale jusqu'en 1830.

M. le Marquis d'Audiffret, président de la Cour des Comptes, l'un des hommes les plus remarquables du ministère des finances, et l'auteur de toutes les améliorations introduites depuis 1814 dans l'admirable système financier de la France.

Le Maréchal Regnault de St. Jean d'Angely, ami de l'Empereur et Commandant en Chef de la Garde Impériale.

M. de Castelbajac, ancien ambassadeur à St. Pétersbourg ; M. de Bourqueney, dernièrement ambassadeur à Constantinople ; M. de Gabriac, ancien ambassadeur en Portugal et au Brésil.

M. Dumas, célèbre savant, ancien ministre des Travaux Publics.

Seize généraux ou amiraux ayant encore presque tous des commandements et en activité de service, parmi lesquels le Général Gemeau, Commandant à Rome en 1850 ; le Général d'Hautpoul, ministre de la guerre en 1849 et Gouverneur Général de l'Algérie en 1850 ; le Général Carrelet, célèbre dans la dernière campagne d'Italie.

L'Amiral Romain Desfossés, qui, pendant la guerre d'Italie, commandait la flotte dans la mer Adriatique. L'amiral Rigaud de Genouilly qui s'est distingué à Sébastopol et dans les derniers événements en Chine.

Les cousins de l'Empereur sont le duc de Padoue, le comte Clary, le Prince Murat et M. Amedée Thayer.

On sait quelle a été l'effet immense produit dans Paris par le discours de M. Barthe ; nous sommes heureux de voir dans un journal de Madrid la confirmation des paroles du premier Président.

Les Ministres de la Reine d'Espagne qui sont pour une politique conservatrice ont noblement protesté contre les espérances présomptueuses de l'esprit révolutionnaire en ce temps-ci. "Quelques-uns, a dit M. Olozaga, espèrent que la politique impériale française va lancer

l'Empire dans la voie des solutions révolutionnaires. Qu'il nous soit permis d'alimenter une espérance entièrement opposée, nous fondant sur la sagesse de Napoléon III et sur la piété de l'illustre princesse qui partage son trône, mais aussi sur les intérêts même et les destinées de l'Empire." Et dans tout son discours, M. Olozaga jugeant les choses de haut, et avec un esprit indépendant de la politique impériale, montre les vrais intérêts de la France s'accordant en ce moment avec ceux de l'Eglise.

Le lundi, 1er avril, M. F. X. A. Trudel, étudiant en droit, qui a déjà paru en diverses circonstances et notamment à une séance du Cabinet littéraire, a donné à l'Institut Canadien-Français une lecture sur l'Intelligence et l'Amour, considérés dans leurs rapports avec la société.

On a remarqué, dans ce travail, les qualités qui distinguent M. Trudel, un sentiment remarquable des grandes choses et des idées élevées, s'exprimant dans un style digne, style qui a ses formes spontanées et personnelles et qui annonce un penseur aussi bien qu'un homme d'un noble cœur.

Nous avons la douleur de rendre en ce moment la mort de M. Joseph Lenoir, ^{royer à Orfè} ~~royer à Orfè~~ rédacteur au *Journal de l'Instruction Publique*.

Né en 1824, il faisait espérer une plus longue carrière, Dieu l'a enlevé ainsi dans la force de l'âge, dans la plénitude de ses facultés ; il l'a donc jugé digne d'un sacrifice plus grand, plus pénible et par conséquent plus méritoire.

Il s'est vu mourir encore jeune, en présence de sa femme en qui il savait si bien reconnaître des trésors de bonté, de douceur et de piété, en présence de ses jeunes enfans pleins d'avenir et d'espérance, déjà grâce à ses soins, regrettant de ne pouvoir faire plus, pour leur donner un avenir plus heureux et plus assuré.

La mort lui a donc montré toutes les tristesses et toutes ses amertumes, et il a paru devant elle ferme, calme, doux et résigné devant un coup si terrible et si prématuré.

Quant il n'eut pas rencontré d'autres épreuves dans toute sa vie qui a eu ses difficultés, mais aussi ses satisfactions, cette dernière épreuve suffirait pour lui faire payer largement sa dette envers la souveraine justice ; nous pouvons dire, pour la consolation de ses amis et l'exemple de tous, quelle a été dignement et pieusement acceptée.

Le comité du Cabinet de Lecture Paroissial nous prie de remercier pour l'envoi qui lui a été fait, du rapport général des travaux publics, pour l'année 1860. Nous savons qu'une activité louable règne dans le pays pour l'amélioration de son état matériel ; nous y applaudissons, parce que nous aimons à y voir un élément de bien être et d'occupation pour la classe laborieuse si digne de sympathie et d'intérêt.

Lettre du Cardinal Antonelli,

SECRETÉAIRE D'ÉTAT DE PIE IX A MGR. MÉGLIA, CHARGÉ D'AFFAIRES DU ST. SIEGE A PARIS.

Vous avez déjà lu sans doute la brochure publiée récemment à Paris sous ce titre : *La France, Rome et l'Italie*. Elle contient une espèce de commentaire tant de l'exposition officielle de la situation faite dans le courant du mois par M. Baroche au Sénat et au Corps législatif de France, que du choix de documents publiés par le gouvernement français relativement aux derniers événements d'Italie. Vous vous serez aperçu sans doute que le but principal de cet opuscule est de rejeter sur le Saint-Père et sur son gouvernement la cause de l'état déplorable auquel sont arrivées les choses dans toute l'Italie, et spécialement dans les domaines pontificaux. Vous connaissez parfaitement la série des faits qui se sont succédés dans ces derniers temps, vous connaissez, d'autre part, les divers actes émanés de Sa Sainteté, ainsi que la dépêche envoyée par moi à Mgr. le nonce à Paris, le 29 février de l'année dernière ; et cela vous suffit déjà pour repousser cette injuste imputation. En effet, si on considère avec quelque attention les arguments sur lesquels elle est appuyée dans la brochure, on verra sans grande peine qu'il n'y a pas une seule assertion qui ne demeure victorieusement réfutée par les actes dont je viens de vous parler. Toutefois, comme cette brochure, par le moyen de vagues généralités, ou d'anecdotes étrangères à la question, ou d'allégations purement imaginaires, s'efforce de présenter les faits sous un faux aspect, afin de leur faire dire le contraire de ce qu'ils expriment, j'ai cru opportun d'y opposer quelques considérations pour le plus grand éclaircissement de la vérité. Ce motif, joint à la considération du caractère officiel sous lequel la brochure s'est prétendue publiée, m'a engagé à m'en occuper pour la partie qui regarde de plus près le Saint-Siège et son gouvernement.

Et d'abord je ne m'arrêterai pas à qualifier ici l'acte d'un homme qui ose lancer publiquement une accusation si grave contre le Chef auguste et vénérable de l'Eglise catholique ; et cela au moment où, à part les aveugles et éternels ennemis de tout ordre, tout le monde admire et plaint en lui la victime de l'ingratitude et de la perfidie la plus rare qui fut jamais. Je sais bien que l'auteur se défend d'accuser Sa Sainteté, en disant que son cœur a été surpris et trompé par quelques-uns de ceux qui l'entourent. Mais cet artifice est trop vulgaire pour écarter le reproche d'irrévérence lorsqu'on ose blâmer celui qui a tant de titres au plus profond respect et à la plus sincère gratitude et vénération. Chacun, du reste, comprend facilement qu'une pareille excuse est pire que l'accusation même.

Mais, quoi qu'il en soit de l'appréciation morale et, si l'on veut, politique de cette imputation, arrivons à la considérer en elle-même et dans sa valeur intrinsèque. La brochure prétend que l'obstination du Saint-Père à ne concéder aucune réforme, et à se refuser à tous les conseils et secours bienveillants du gouvernement français, est la seule et vraie cause de toutes les pertes temporelles que souffre maintenant le Saint-Siège. N'aimant pas, pour ma part les généralités vagues et abstraites, qui ne sont bonnes qu'à déguiser la vérité, j'appelle l'auteur sur le terrain des faits particuliers et précis. De quel temps parle-t-il, et de quelles circonstances ! Il faut bien avouer que, si l'obstination prétendue est chose réelle et non imaginaire, elle a dû se montrer dans un temps donné et dans une conjoncture donnée.

Or, on peut, à ce sujet, distinguer trois époques : la première s'étend depuis les premières années du pontificat de Sa Sainteté jusqu'à son exil à Gaëte ; la seconde comprend les dix ans qui s'écoulèrent depuis son retour à Rome jusqu'aux derniers troubles survenus en Italie ; et la troisième enfin, les deux années dans lesquelles eurent lieu ces bouleversements. Il y aurait certainement de la folie à vouloir rejeter l'obstination prétendue sur la première de ces époques ; alors que le monde entier saluait dans le Souverain Pontife régnant l'initiative spontanée de ces réformes et de ces libertés que l'on pouvait accorder sans avoir à craindre de les voir dégénérer en coupable licence, par l'œuvre de ceux qui cherchaient à en abuser. Cela est si vrai que, dernièrement

encore, l'aveu en a été fait par le ministre d'une puissance protestante dans une assemblée publique.

Et si les généreuses et larges concessions du Saint-Père se sont vues récompensées, de la part des perfides instigateurs de la révolution, par la plus injuste ingratitude et félonie, cela servit à montrer dès lors la vanité de la confiance exagérée que plusieurs mettent en de semblables remèdes ; vanité dont malheureusement on a eu, il y a peu de jours, un nouvel exemple.

Quand le Saint-Père fut rétabli dans la possession de ses Etats par la faveur de toutes les puissances et par le concours des armes catholiques, en quoi la France eut une si grande part qu'elle a mérité toute notre reconnaissance, comme nous la lui avons exprimée et l'exprimons de nouveau, quels furent alors les desirs que lui témoignèrent d'un commun accord les puissances catholiques, y compris par conséquent le gouvernement français ? C'était la réorganisation des finances, bouleversées surtout par les spoliations de l'anarchie révolutionnaire ; c'était la réalisation des réformes convenues à Gaëte avec les plénipotentiaires des principaux Etats catholiques, c'était enfin la formation d'une armée à lui appartenant, qui pût mettre un terme à l'occupation temporaire de la France et de l'Autriche. Or, quel est celui de ces trois desirs qui n'a pas été accompli ? Grâce à la sagesse et à la continuelle sollicitude de Sa Sainteté, on avait réussi, non-seulement à abolir le papier-monnaie, mais même à obtenir une égalité parfaite entre les recettes et les dépenses, avec quelque excédent du côté des recettes, et cela sans lever de nouveaux impôts sur les sujets. Pour les réformes, si on en excepte deux, qui, à raison des circonstances graves et exceptionnelles qu'entretenait l'attitude hostile et révolutionnaire du Piémont, avaient été différées, elles avaient été mises à exécution ; comme je l'ai démontré dans ma dépêche précédente : et le rapport de M. le comte de Rayneval, d'illustre mémoire, alors ambassadeur de France près le Saint-Siège, en avait déjà rendu un irrécusable témoignage. L'armée, nonobstant la condition particulière de l'Etat pontifical où elle se forme, comme chacun le sait, par voie d'engagement volontaire, l'armée pouvait être constituée en nombre suffisant. Aussi, lorsque dans les premiers jours de 1859, on voulait trouver un prétexte à la guerre d'Italie dans la permanence des armées étrangères sur le territoire pontifical, Sa Sainteté put librement inviter la France et l'Autriche, quand elles le voudraient, à retirer leurs troupes.

En quoi donc a consisté la prétendue obstination du Saint-Père dans les dix années dont nous parlons ? La brochure en question, au lieu de réclamer en des termes généraux, aurait mieux fait de dire en particulier, et en citant des faits et des documents, ce qu'aurait voulu le gouvernement impérial, ou les autres gouvernements amis du Saint-Siège. Pour nous, nous ne trouvons dans toute la brochure rien de précisé sur ce point, sauf les paroles suivantes : " La conduite même du gouvernement pontifical, son refus persistant d'accomplir des réformes, et ses sympathies avouées pour l'Autriche contribuaient à accroître les alarmes du patriotisme italien." Par là, on prétend établir deux choses : le refus des réformes, et la sympathie pour l'Autriche. Mais pour le premier point, nous en avons déjà montré le faible par l'autorité même du représentant de la France. Quant au second, que l'on cite un seul fait dans lequel Sa Sainteté ait montré plus de déférence pour le gouvernement impérial de l'Autriche que pour tout autre gouvernement catholique, et spécialement que pour le gouvernement impérial de France. Ne pourrait-on pas plutôt et avec plus de fondement faire une récrimination contraire ?

Reste donc la troisième époque, celle du dernier mouvement survenu en Italie, et il convient de s'occuper de celle-ci plus au long, puisque c'est à cette époque que paraît se rapporter spécialement l'accusation portée par la brochure. L'auteur décrit à la page 21, qu'elle devait être, dans une telle commotion, l'attitude de l'empereur des Français, et voici ses paroles : " L'Italie respectée dans son indépendance, la Papauté protégée dans sa puissance temporelle, tel était donc le double but que devait se proposer la politique impériale." En présence de cette attitude

de l'Empereur, quelle devait être celle du Saint-Père? Son rôle, assurément, n'était pas de commencer une guerre offensive contre personne, puis qu'il est le père commun de tous, et représenté sur la terre le Dieu de la paix. Il n'était pas non plus de concourir à la spoliation des princes légitimes, puisqu'il est lui-même le héraut et le vengeur des lois éternelles de la justice parmi les hommes. Enfin son rôle n'était pas d'abdiquer de son plein gré, ni de se laisser arracher impunément ses propres États, parce qu'il n'en est que le dépositaire au nom de l'Église, et demeure obligé par des serments solennels et irrévocables à les conserver dans leur intégrité. Or, je le répète, quelle devait être son attitude, afin de se montrer favorable à l'indépendance italienne sans manquer aux devoirs sacrés du pontife? Il n'y en avait point d'autre, assurément, que d'accepter et de réaliser, autant qu'il était en lui, une combinaison quelconque qui lui serait proposée, et qui assurerait l'indépendance nationale sans blesser ni les droits d'autrui ni les principes inviolables de l'Église. Maintenant, est-il au monde quelqu'un qui prouvera que le Saint-Père se soit montré sur ce point, je ne dirai pas obstiné, mais seulement difficile à consentir? Disons plutôt la vérité: quelle est la combinaison qui a jamais été proposée à Sa Sainteté dans les limites que nous venons de tracer? On n'en connaît qu'une seule, celle de la confédération des différents princes italiens, ayant à la tête le Souverain Pontife en qualité de président honoraire. Or, cette proposition a-t-elle été jamais rejetée par le Saint-Père? N'a-t-elle pas été au contraire formellement acceptée?

L'auteur de la brochure se plaint amèrement que quand il a proposé cet arrangement, il a été accueilli par des sarcasmes de Paris; mais quant aux sarcasmes de Rome, s'ils ont existé, ils ne sont pas venus certainement du gouvernement pontifical. Je ne parle point ici d'une proposition qui venait d'un écrivain privé, lequel n'avait pas sans doute la prétention d'être considéré comme une puissance. Il est vrai qu'il nous apprend qu'il écrivait *comme ayant l'honneur d'exposer un programme*, mais c'est seulement aujourd'hui qu'il nous fait cette révélation, et la qualité de son écrit était bien éloignée alors de nous le faire soupçonner. La proposition officielle de la Confédération et de la présidence ne vint qu'à la suite des préliminaires de Villafranca et du traité de Zurich; et le Saint-Père, je l'ai dit, se montra disposé à l'accepter, dès que les bases en auraient été définies, comme cela était convenable. L'auteur, cependant, dit qu'alors il n'était plus temps, *mais trop tard*: mais il ne s'aperçoit pas qu'en disant cela il fait une grave injure à son propre prince, comme si lui et les autres avaient proposé pour point de départ d'un traité solennel, et pour moyen de réconciliation une chose qui n'était plus possible, ni opportune. Quoi qu'il en soit, c'est alors seulement que la proposition a été faite par celui qui avait autorité pour la faire, et il est injuste de prétendre que Sa Sainteté l'ait prévenue de son propre mouvement. Or, je le répète, puisque ce n'est point par un refus du Saint-Père que cette combinaison n'a pas abouti, comment pourrait-on sans une honteuse calomnie, l'accuser jamais en cela d'obstination?

N'étant plus question de cet arrangement, qui d'une part aurait répondu à l'attitude de l'Empereur des Français, respectant l'indépendance italienne de façon à protéger en même temps le pouvoir temporel du Souverain Pontife, qui de l'autre s'accordait avec l'attitude convenable au Saint-Siège, lui permettant de concourir dans les limites de la justice à l'indépendance italienne, sans sacrifier sa propre autorité temporelle; quelle autre proposition réunissant des conditions semblables a jamais été faite?

Ici la brochure entre dans un triste labyrinthe, rapportant les propositions qui furent faites par la suite; mais je suis forcé de l'y suivre, quelle que soit la peine que j'y ressente.

Il rapporte d'abord la lettre écrite par l'Empereur, dans laquelle on invitait le Saint-Père à céder au Piémont la possession des Romagnes avec un titre de vicariat, et à ne plus différer la concession des réformes réclamées par l'Europe depuis trente ans. Il y a ici deux choses: les réformes déjà mentionnées et la cession des Romagnes.

Quant à la première il est surprenant que l'on parle de réformes réclamées depuis trente ans; quand dix ans auparavant elles avaient été déterminées à Gaste, d'un commun accord entre la France et les autres puissances catholiques, et que durant ces dix ans elles avaient été mises à exécution, comme il a été dit plus haut. Néanmoins, le Saint-Père comprenant que sous ses phrases on voulait exprimer le désir de nouvelles concessions, et bien que, d'autre part, il sût que le parti révolutionnaire avait déclaré qu'elles seraient inutiles; afin d'éviter de donner aucun prétexte au reproche d'obstination que lui jette aujourd'hui à la face avec tant de bonne foi la dite brochure, il se prêta à de nouvelles négociations; et à la satisfaction de l'ambassadeur et du gouvernement français lui-même, il détermina qu'elles devaient être précisément les dites réformes. Ayant toutefois égard à ce que demandait, non seulement sa propre dignité, sur laquelle aucun souverain ni aucun gouvernement ne peut jamais transiger, mais aussi le bien des populations, Sa Sainteté se réserva seulement de les promulguer lorsque les provinces révoltées seraient revenues à l'ordre. Donc, sur ce point, il n'y a pas eu d'obstination, mais une condescendance tempérée par une sage réserve.

Vient le second point, qui est le vicariat des Romagnes. A cela le Saint-Père a répondu par un refus courageux; et voyons s'il avait raison de le faire. Pour moi, je ne sais en vérité comment l'auteur de la brochure concilie dans son esprit le rôle qu'il assigne à l'Empereur, qui est de protéger le pouvoir temporel du Souverain Pontife avec la cession des Romagnes qu'on lui conseille. C'est vraiment une protection singulière que celle qui permet la spoliation, quoique palliée et partielle, de son protégé, et qui se plaint que ce dernier ne la favorise pas par sa propre condescendance. La brochure dit qu'on ne pouvait faire autrement, puisque le recouvrement des Romagnes était devenu impossible. Qui l'aurait opéré? L'Autriche vaincue ne l'osait pas: la France victorieuse ne le devait pas, afin de ne pas manquer à ses principes; le Souverain Pontife ne le pouvait pas, faute de soldats. Je m'abstiens ici à dessein de toute recherche sur les circonstances qui empêchaient l'Autriche de le faire, et je dirai seulement que l'on ne comprend pas comment la France ne devait pas le faire, après qu'elle avait pris en main la protection du domaine temporel du Saint-Siège, comme la brochure elle-même en convient. Si d'ailleurs cette protection comportait la présence de ses troupes à Rome, on ne voit pas pourquoi elle ne la comporterait pas à Boulogne.

J'ajouterai enfin que le Souverain Pontife le pouvait, ayant déjà une armée suffisante pour reprendre les Romagnes; et, s'il ne l'a pas fait, l'auteur de la brochure doit le savoir mieux que personne, c'est parce qu'il a été empêché de le faire.

Mais, supposé que ce conseil donné pût s'accorder avec l'office de protecteur, qui ne voit de l'autre côté que son acceptation ne pouvait s'accorder avec la conscience du Saint-Père? J'ai montré moi-même, dans la dépêche plusieurs fois citée du 29 février 1860, les raisons qui justifiaient ce refus, mais je désire les récapituler ici. La dite acceptation ne pouvait se concilier avec la conscience du Souverain Pontife, parce que le principe mis en avant pour une telle cession, pouvant de sa nature s'étendre au reste des États pontificaux, elle emportait virtuellement l'abdication totale de ces mêmes États. Elle ne se conciliait pas avec la conscience du Souverain Pontife, parce qu'il est obligé par des serments solennels devant toute l'Église, de transmettre intégralement à son successeur cet état, qui appartient à l'Église elle-même, et à l'intégrité duquel tout le monde catholique est intéressé, comme le prouvent les manifestations éclatantes de la catholicité toute entière. Elle ne se conciliait pas avec la conscience du Souverain Pontife, parce qu'elle était abandonner le tiers de ses sujets à la tyrannie d'une fraction immorale et irréligieuse qui en aurait fait sa victime pour les mœurs et pour la piété; comme l'événement l'a depuis prouvé sans réplique. Même un prince laïque, avec une telle perspective, n'aurait pas pu en bonne conscience faire une semblable cession; et comment prétendrait-on qu'elle pouvait être faite par le Maître souverain de la morale catholique? Qui ne sait d'ailleurs, par différents faits

de l'histoire, ce qui es arrivé au Saint-Siège par de semblables vicariats ? Et le Piémont lui-même n'en a-t-il pas donné dans ces derniers temps un nouvel exemple ? Se faire illusion sur la valeur d'une semblable combinaison serait une erreur impardonnable. Ce n'est qu'une plaisante invention qui couvre une réelle abdication, réelle sous l'apparence d'un faux nom.

C'est donc avec raison que l'on n'accueillit pas non plus la garantie offerte au Saint-Père pour le reste de ses Etats, dès qu'il aurait accepté la proposition du susdit vicariat ; puisque, sans parler du reste, il aurait lui-même fait le prix d'une abdication, qui même voilée demeure toujours inadmissible ; tandis que d'autre part on n'aurait pu comprendre comment l'Europe, qui était prête à garantir les deux tiers desdits Etats pontificaux ne pourrait les garantir dans leur entier.

N'étant plus question non plus de la proposition du vicariat, que reste-t-il encore pour prouver l'obstination de Sa Sainteté ? Il n'y a plus que la proposition d'un corps d'armée fourni par les puissances catholiques pour le maintien de l'ordre dans les domaines pontificaux, que celle d'un subside pécuniaire donné par les mêmes puissances, et la demande d'une prompte promulgation des réformes déjà convenu. Or, quand à la promulgation de ces réformes, nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles elle n'était pas convenable, et conséquemment il est inutile de les répéter. Quand au corps d'armée, il n'a pas été refusé, mais il a été seulement répondu que Sa Sainteté aurait accepté avec plus de reconnaissance, non pas le *droit*, comme il est dit dans l'exposé dont il a été question en commençant, mais bien la facilité d'enrôler pour son compte dans les divers pays catholiques les volontaires qui auraient voulu le servir dans la défense de l'Eglise. Il est d'ailleurs facile à chacun de comprendre quel aurait été le plus convenable, soit pour éviter les rivalités entre les corps dépendants de puissances différentes, soit pour conserver plus pleinement l'indépendance pontificale, soit enfin pour obvier à toute complication dans les relations en cas de guerre entre les puissances qui auraient fourni leurs contingents. Finalement, par rapport à l'acceptation des subsides, il faut observer que, sans parler des autres inconvénients nombreux qui en seraient résultés au détriment de l'indépendance et de la dignité du Souverain Pontife ; elle aurait encore eu l'apparence d'un prix, fait pour la spoliation offerte. Et c'est pourquoi le Saint-Père, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, préférerait l'oblation spontanée des fidèles qui auraient voulu secourir le Christ dans la personne de son vicaire. L'obole du pauvre était plus honorable au Souverain Pontife, dans la condition où l'avait réduit la perfidie et l'ingratitude, que l'or qui lui était offert par les puissances de la terre.

Maintenant, réduisons à leurs derniers termes les chefs d'accusations. En mettant de côté les assertions gratuites, les calomnies manifestes, les faits étrangers à la cause qui remplissent la brochure, toute l'obstination qu'elle reproche au Saint-Père se réduit à avoir refusé une abdication que lui défendait sa conscience ; à avoir disséré, jusqu'à ce que les provinces révoltées rentrassent dans l'ordre, la promulgation des réformes ultérieures qu'il avait déjà consenties ; à avoir proposé d'enrôler lui-même une armée, au lieu des troupes qu'on lui prêtait ; à avoir préféré le secours spontané des fidèles à un subside préjudiciable, fourni par les gouvernements qui ne sont ni tous ni toujours animés d'intentions également bienveillantes. Et ces actes de fermeté, de noble désintéressement, qui sembleraient à des yeux non prévenus dignes de grands éloges, qui ont excité et qui excitent encore l'admiration même des hérétiques, paraissent au catholique auteur de la brochure mériter tant de blâme, qu'il n'en trouverait pas davantage s'il écrivait contre ceux qui sont véritablement responsables des lamentables désordres de nos jours.

Mais c'est là précisément ce qui étonne davantage. Le gouvernement impérial de France avait donné des conseils à Sa Sainteté ; il en avait également donné au gouvernement piémontais. Si le Saint-Père est accusé de ne les avoir pas suivis, le gouvernement piémontais ne paraît pas avoir été plus docile. Il faut même noter que là où Sa Sainteté a fait des refus qu'on peut

appeler purement négatifs, le gouvernement piémontais a fait des refus positifs. Sa Sainteté n'a pas cru expédient de faire plusieurs choses que ce gouvernement déclarait publiquement ne pas vouloir. Le gouvernement impérial défendait que l'on violât la neutralité des Etats pontificaux, et le gouvernement piémontais répondait en occupant les Romagnes. Le gouvernement impérial désapprouvait les annexions, et le gouvernement piémontais répondait en les accomplissant.

Le gouvernement impérial prohibait, même par des menaces, que l'on envahit les Marches et l'Ombrie, et le gouvernement piémontais répondait en mitraillant la petite armée pontificale, en bombardant Ancône par mer et par terre, en n'observant pas même les lois de guerre reconnue par toutes les nations civilisées. Le gouvernement impérial insistait pour que l'on s'en tint aux préliminaires de Villa-Franca et au traité de Zurich, et le gouvernement piémontais répondait en se moquant des préliminaires et du traité. Et ainsi pourrions-nous poursuivre longuement cette énumération : mais ces indications suffisent. Maintenant, qui le croirait ! L'auteur de la brochure qui exerce si cruellement sa plume contre le Saint-Père, ne trouve même pas une parole de blâme pour le gouvernement piémontais ! Et pourtant, chacun se serait attendu, non pas seulement à des paroles de reproche envers un allié si ingrat et si compromettant, mais encore à une invitation faite à la France de réprimer à la fin et de punir une telle témérité. Rien de tout cela. Qui peut donc expliquer une telle contenance ?

L'explication cependant est toute naturelle, et la brochure nous la donne enfin dans la dernière page, où elle dit que l'Empereur des Français *ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome, ni abandonner la Papauté à la révolution* ; ce qui revient à dire qu'il faut sacrifier la cour de Rome aux exigences de la Péninsule, qu'il faut abattre la domination temporelle du Saint-Siège, parce qu'elle sert d'obstacle à la constitution et à l'organisation de l'Italie, et qu'il faut le faire, afin que la Papauté ou le pouvoir spirituel ne tombe pas sous les coups de la Révolution.

L'auteur de l'écrit a-t-il réfléchi que l'Italie à qu'il faut sacrifier le domaine temporel du Pontife, n'aura pas d'autre maître que ce Piémont dont le gouvernement s'est lui-même qualifié de révolutionnaire, le Piémont qui envahit les territoires de ceux qui ne se donnent pas à lui ; qui porte le carnage et le fer parmi les peuples qui se refusent à son joug ; qui viole non-seulement la foi des traités les plus solennels, tantôt sous le prétexte de leur ancienneté, tantôt par pur caprice, mais encore le droit des gens ; qui enfin fournit des armes et de l'argent pour soulever les masses pour qu'elles se trouvent ensuite en état de consommer l'acte de rébellion contre leurs souverains ? Et quelle différence met l'auteur entre ce gouvernement possible auquel il donne jusqu'ici le nom de *Révolution*, et le Piémont tel qu'il est, et tel qu'il s'est montré dans presque toute sa conduite ? Et quel malheur plus grand pourrait atteindre la Papauté par le fait de la Révolution, comme il la nomme lui-même, que déjà la Papauté n'ait à souffrir par le fait du Piémont ? C'est au nom du roi de Sardaigne et de ses ministres que les cardinaux et les évêques sont emprisonnés, chassés de leur siège ou forcés à s'exiler d'eux-mêmes. C'est en leur nom qu'on abolit les ordres religieux et que l'on empêche ceux qui restent de communiquer avec leurs supérieurs généraux. C'est en leur nom qu'on inquisite de toutes manières les ministres du sanctuaire, et que l'on va jusqu'à soumettre à la censure la prédication de la parole divine. C'est sous ce gouvernement que l'on étend la main sur les biens ecclésiastiques, et qu'on en confisque une grande partie au profit de l'Etat. C'est sur lui qu'on lâche la bride à tout blasphème dans les journaux et à toutes les profanations des choses saintes sur les théâtres, tandis qu'on ferme la bouche aux seuls défenseurs de la vérité et de la justice. C'est enfin sous ce gouvernement que, même dans les provinces pontificales qu'il vient d'usurper, il n'es pas permis aux évêques préconisés pour les sièges actuellement vacants, d'en prendre possession, à moins qu'ils ne consentent à se soumettre à des conditions contraires à leurs devoirs. En privant ainsi tant d'âmes de leurs légitimes pasteurs, on ne fait qu'attaquer toujours davantage

la religion. Sur chacun de ces points, Votre Excellence trouvera de plus amples détails dans les actes pontificaux déjà cités et dans celles de mes dépêches précédentes qui s'y rapportent.

Cependant, malgré tous ces faits, et quoiqu'en pense l'auteur de la brochure, une chose nous rassure, c'est de penser qu'il a contre lui les assurances répétées de son propre souverain et des ministres de ce dernier; le traité de Zurich, dans lequel sont reconnus et admis comme incontestés et incontestables les droits du Saint-Père, et enfin l'élan unanime de tout le monde catholique.

Avec ce que je vous ai jusqu'ici exposé brièvement, Votre Excellence peut concevoir l'idée principale de cet écrit. Tout ce qu'il accumule en outre de relations, il est vrai, peu diplomatiques, d'anecdotes et de propos ramassés dans les antichambres, de fanteries exagérées et de protestations religieuses, au moment où il vilipende et injurie le chef suprême de l'Eglise, tout cela sans doute ne mérite pas que je perde mon temps et ma peine à le relever.

Il y a cependant une allégation assez grave pour que je ne la laisse pas passer sans quelques paroles de réprobation. Elle consiste à présenter comme une opposition à la dynastie, qui règne actuellement en France, le mouvement des catholiques français en faveur du Saint-Siège. C'est là une injure qui s'adresse à la magnanime et généreuse nation française, et qui la blesse dans son sentiment le plus délicat, dans ce qui est son plus beau titre de gloire et son immortel héroïsme, je veux dire l'élan religieux. Mais pour démentir cette honteuse calomnie, il eut suffi de voir que ce mouvement a été secondé en France par des personnes ecclésiastiques et laïques non moins illustres par leur vertu et leur science, que par leur sincérité et leur franchise. Attribuer à des hommes aussi respectables la basse hypocrisie de se servir du manteau de la religion pour couvrir leurs desseins politiques est une accusation d'une telle inconvenance, que je n'ai pas de parole pour exprimer le mépris qu'elle mérite. Néanmoins, puisque l'opuscule associe principalement une partie du clergé français au Saint-Père, en lui faisant l'injure de le représenter comme l'instrument docile de rusés meneurs, il m'amène à confondre tant d'audace par un seul raisonnement qui saute aux yeux de tous. Le mouvement religieux de la France pour la cause du Saint-Siège n'a pas été différent en réalité de celui qui s'est manifesté en Belgique, en Allemagne, en Irlande et ailleurs. Un effet universel accuse une cause pareillement universelle. Faudrait-il donc dire que toute l'Europe s'est transformée en une grande Vendée? Si de la France plusieurs centaines de braves sont venus se ranger sous la bannière pontificale, des autres contrées il en est venu un nombre encore plus considérable.

On dira peut-être que l'opposition dynastique à l'empereur des Français a poussé à ce magnanime dévouement les fils généreux de ces différentes nations? Mais à qui raisonnerait ainsi, ce serait perdre son temps que de chercher à répondre.

Il est vrai qu'en France le mouvement religieux pour la défense du Pontife attaqué s'est produit avec plus de vivacité et d'ardeur, mais le motif en est plus noble que ne le pense l'auteur de la brochure. Il faut en chercher la cause dans la juste appréhension qu'a conçu la France catholique de se voir arracher du front l'aurole la plus précieuse qui la couronne, en courant le risque d'aider à la destruction de l'œuvre de Charlemagne. Charlemagne fut grand pour avoir délivré et agrandi les domaines du Saint-Siège, assaillis et envahis par un roi lombard qui convoitait, comme il arrive aujourd'hui, la possession de l'Italie entière. Ce n'est pas tout : il affermit la souveraineté pontificale sur la base la plus solide, et la fit reconnaître par l'Europe. Or, on fait aujourd'hui tous les efforts pour que cette grande œuvre, qui est auprès du monde catholique la gloire la plus enviée et la plus pure de la fille aînée de l'Eglise, tombe en ruines au mépris des assurances multipliées, soit publiques, soit privées, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, par lesquelles tantôt l'Empereur des Français et tantôt ses ministres ont déclaré que le pouvoir temporel ne serait pas ébranlé, mais bien consolidé. Et si l'on veut trouver d'autres causes à cette appréhension, on pourrait peut-être les trouver soit dans la fameuse proclamation impériale adressée de Milan aux Italiens,

soit dans l'interprétation donnée communément à l'entrevue qui eut lieu à Chambéry entre l'Empereur des Français et un des généraux piémontais; soit dans l'introduction du principe de non-intervention, enten- y de manière à favoriser la révolte et empêcher les puissances catholiques d'accourir à la défense du Souverain Pontife; soit dans l'opposition aux mesures qui auraient arrêté efficacement la spoliation sacrilège des Etats de l'Eglise; dans l'offre de propositions inadmissibles. Toutes ces causes, pour en taire bien d'autres, se rattachent au souvenir de ce qui advint au congrès tenu à Paris en 1856,

Je mets fin à cette triste discussion à laquelle m'a conduit, contre ma volonté, l'audace de la brochure. Pour conclure, je serai observer que s'il est vrai, comme on l'affirme à la dernière page, que le Saint-Siège est destitué aujourd'hui de tout secours humain (ainsi que l'auteur le sait mieux que personne) il n'est pas dépouillé du secours de Dieu; et Dieu sans doute, est plus puissant que les hommes. Quoi qu'il arrive, le Saint-Père aura la consolation d'avoir été fidèle aux devoirs de sa conscience, et dans des temps de si profond avilissement et de si grande perfidie d'avoir, avec une imperturbable fermeté, proclamé et maintenu à la face du monde les principes éternels de la justice et du droit. Le triomphe moral est assuré, et il vaut mieux que toute victoire matérielle.

Les quelques considérations que je viens de vous transmettre serviront à Votre Excellence d'instruction et de règle, afin que, si le cas s'en présente, elle ait le moyen de réfuter les objections que l'on pourrait tirer contre le Saint-Siège de la brochure susmentionnée, et je suis, etc.

J. CARD ANTONELLI.

Rome, 26 février 1861.

DISCOURS SUR MONTCALM,

Prononcé par M. J. A. GENAND, Etudiant en Droit, Secrétaire du Cercle Littéraire, dans la Salle du Cabinet de Lecture, le 1er mars 1861.

M. le Supérieur, Mesdames et Messieurs,

II

Une courtisane présidait aux destinées de la France.— Louis XV laissait flotter les rênes de l'Etat au gré des caprices d'une Pompadour, abandonnait dans un coupable oubli cette belle contrée vierge, dont la population pensait toujours, et plus que jamais, à ses pères, à sa patrie primitive; et si, de temps à autre, on recevait quelques renforts, c'était grâce à l'activité d'un Ministre, et afin que le reproche de l'oubli ne fut pas plus écrasant.

Les principaux ministres du Roi étaient : le Comte d'Argenson pour la guerre, M. Macauli pour la Marine et les Colonies, et Mr Rouillé pour les affaires étrangères; mais au dessus d'eux, Mde. de Pompadour régnait, en n'obéissant qu'à ses capricieux desirs. Par elle s'opéraient les changements; par elle se faisait tout; tout passait sous le contrôle de ses volontés; en 7 ans seulement, 25 ministres furent appelés au Conseil de l'Etat et en furent renvoyés. "Ce corps variait sans cesse", et ces malheureux changements réitérés sans besoin laissaient déjà pressentir les terribles bouleversements de 93.

D'un autre côté, Voltaire que l'on considère comme le père de cette immense conflagration des hommes et des Etats, répandait avec rage ses fausses doctrines, subversives de tout ordre social; chaque jour voyait augmenter le nombre de ses admirateurs et de ses partisans : il se proclamait déjà le roi des idées. Par suite, les opinions des diverses classes de la société étaient en conflit; et le Gouvernement lui-même, ajoute M. Garneau, comme honteux de suivre les anciennes traditions, marchait au hasard, en

chancelant. Enfin, pour ne pas contrarier Madame de Pompadour, Louis dirigeait la plus grande partie de ses forces vers le Nord de l'Europe, laissant presque à elles-mêmes ses vastes possessions de l'Amérique.

En Angleterre, au contraire, tout contrastait singulièrement avec ce triste état des choses en France. Les Colonies Britanniques du Nouveau-Monde faisaient sans cesse des progrès immenses en toutes choses; la population croissait rapidement, et tout était dans l'état le plus prospère qu'il fut possible de désirer. Un œil observateur qui se serait arrêté à rechercher la cause de cette marche incessante vers des progrès sans entraves, aux premières années d'une Colonie, aurait aussi remarqué que tout paraît d'en haut. En effet, le Gouvernement Britannique de l'époque, dit un historien, assis sur les larges bases de la liberté, obéissait à l'opinion publique; et en suivant les instincts du pays, assurait, pour ainsi dire d'avance, le succès de ses entreprises.

Profitant de cet état de vigueur qui faisait du gouvernement anglais un gouvernement populaire; profitant en même temps de la faiblesse où se trouvait la France, par suite de l'indolence du Roi et de la mauvaise administration des affaires publiques, Fox, alors au ministère des Affaires Étrangères, voulait augmenter les puissances coloniales de la Grande-Bretagne et avait marqué le Canada, pour l'objet de cet agrandissement.

Et dans ce pays même, la situation n'était pas des plus satisfaisantes. Les colonies territoriales voyaient chaque jour avancer leurs domaines sur les terres de nos Canadiens, ce qui était pour ceux-ci un objet continu de crainte et d'anxiété. Enfin, l'état le plus déplorable laissait déjà pressentir la triste fin que de vaillants et malheureux défenseurs parvinrent à retarder, mais non à éviter complètement.

“L'année précédente, c'est-à-dire en 1155, des troupes et des approvisionnements furent envoyés de France sur une escadre de 12 vaisseaux commandés par Mr Dubois de la Mothe. La mer était alors occupée par des croiseurs anglais qui la parcouraient en tout sens, pour empêcher les envois de France au Canada de parvenir à leur destination. Boscawen, un des amiraux de l'escadre anglaise ayant rencontré à la hauteur du banc de Terre-neuve, l'*Alcide* et le *Lys* séparés du reste de l'escadre, les somma de saluer le pavillon anglais, et, sur leur refus les canonna. Les deux capitaines de ces deux navires, MM. Hocquart et de Logerie, malgré la disproportion des forces et malgré leur isolement du reste de la flotte, leur opposa une vigoureuse résistance. Mais, après huit heures de combat, le capitaine Hocquart fut contraint de rendre le *Lys* écrasé et criblé par le feu de six vaisseaux anglais: 250 hommes de l'équipage avaient été tués; quelques heures après, l'*Alcide* fut aussi pris.

“ Aussitôt après cette affaire, sans que la guerre fût déclarée, le Gouvernement anglais donna l'ordre à ses vaisseaux de courir sus à tout vaisseau français. Trois cents bâtiments de commerce, 30 millions de livres de ce temps et 7,500 matelots tombèrent au pouvoir des Anglais.” (1)

Cet acte de piraterie dans toutes les formes avait été le signal de la guerre. Louis XV avait rappelé son ambassadeur de Londres et lui avait ordonné de partir sans prendre congé de personne.

Dès lors un conflit étoit devenu inévitable.

Le Baron de Dieskan étoit commandant des troupes françaises en Canada. Il avoit à ses ordres 7,000 hommes, dont 2,800 soldats; le reste, miliciens et sauvages. Les forces de l'ennemi étoient de 15,000 hommes.—Comme on le voit et comme on le remarquera dans le cours de cette esquisse, une chose qui frappe, c'est l'énorme supériorité numérique des troupes anglaises sur les troupes françaises,

et l'énergique persévérance de celles-ci à se mesurer avec celles-là.—Voyant cette disparité de forces, le Général Français avoit combiné le plan de se tenir sur la défensive aux frontières, afin d'empêcher les Anglais de s'approcher du cœur de la Colonie.

De leur côté, les généraux anglais avoient fait consister leur plan en l'attaque simultanée sur quatre points: en Acadie, sur le lac Champlain, sur les Grands-Lacs et sur l'Ohio.

En Acadie, après une lutte acharnée qui finit par la prise par l'ennemi des forts Gasparaux et Beauséjour, les principales défenses de cette Colonie, avoient eu lieu les tristes événements que vous connaissez tous, mesdames et messieurs, et sur lesquels je ne reviens que pour payer, en passant, un hommage de sincère admiration. Rendus forts et tout puissants par la réussite de leur projets, les Anglais résolus de se rendre tout-à-fait maîtres de la colonie, avoient sommé les Acadiens de prêter serment de fidélité au Roi d'Angleterre. Mais, en bons et vaillants Français qu'ils étoient, ceux-ci préférèrent souffrir tous la mort même, plutôt que de s'abaisser jusqu'à renier, devant la force étrangère, leur glorieuse origine!

Bel et touchant exemple que nos malheureux frères, les Acadiens, donnèrent au monde entier et à la France en particulier, qui dût comprendre alors la faute de son incompréhensible oubli; et nul doute que, s'ils eussent été soumis à la même épreuve, elle eût trouvé dans nos Canadiens de généreux imitateurs de ces glorieux exemples d'abnégation et de sacrifices, des hommes décidés à mourir martyrs de leur nationalité.

(A CONTINUER.)

Le Brave Canadien ou l'Hot du Niagara.

I.

Il y a quelques années, dit M. L. d'Altemont, voyageant en Amérique, j'allai visiter la fameuse cataracte de Niagara, et je fus témoin du fait presque incroyable que je vais raconter.

Au dessus des rapides, le courant est parsemé de rochers à fleur d'eau; ces rochers opposent un obstacle aux arbres et aux décombres que les eaux charrient continuellement, et cette accumulation incessante a fini par transformer quelques-uns de ces rochers en de véritables îles. L'une des plus grandes se trouve précisément au milieu du torrent, à deux milles quatre cents pieds au dessus de la cataracte, et à l'endroit où le fleuve est le plus impétueux, le plus profond et le plus large. Cette île est couverte de broussailles et porte même des arbres d'une grosseur ordinaire.

J'étais allé me promener sur la rive, et je finis par me trouver à la hauteur de cette île. Une centaine de personnes étoient sur le bord du fleuve et paraissaient agitées d'une vive émotion. Quel pouvoit être le motif de leur rassemblement? Je m'approchai d'elles, et, mes yeux suivant la direction de tous les regards, j'aperçus deux hommes dans l'île qui étoient en face de nous; deux Irlandais qui, ne se doutant pas de la force du courant, avoient voulu traverser la rivière en bateau pour se rendre à leur travail, et s'étoient placés trop près des chutes pour que leur entreprise fût possible. Il y avoit déjà longtemps que les débris de leur bateau avoient disparu dans l'abîme, et c'étoit par miracle qu'ils avoient échappé au même sort. Le courant les avoit poussés contre l'île où leur barque s'étoit brisée; l'instinct leur avoit fait saisir les broussailles dont les branches baignaient dans le torrent; ils avoient gagné l'îlot, et, de cette façon, ils avoient échappé à la cataracte, mais il n'avoient fait que changer de supplice. Aucun pas humain n'avoit encore foulé cette île placée au milieu d'un tourbillon; il sembloit impossible d'y aborder et plus encore d'en sortir. Quiconque auroit tenté de se livrer au courant, se seroit trouvé, deux minutes après, au fond de l'abîme.

(1) Dussieux: *Le Canada sous la Domination Française.*

Cette pensée frappait de terreur les assistants; ils restaient immobiles devant les gestes désespérés des deux infortunés, dont les cris étaient couverts par le bruit du torrent, et qui, tantôt agenouillés, tantôt les bras levés vers le ciel, imploraient la pitié de leurs semblables et la miséricorde de Dieu. On les vit se replier sur eux-mêmes et couvrir leurs oreilles de leurs mains, sans doute pour échapper au vertige que leur causait le mugissement perpétuel de l'eau bouillonnante, et pour adresser à Dieu leurs dernières paroles.

« O mon Dieu ! ne pourra-t-on rien faire pour les sauver ! » disions nous tous à demi-voix. Soudain, un cri perçant se fait entendre. C'était la femme d'un de ces deux infortunés qui accourrait en toute hâte.

« Êtes-vous donc tous aveugles ou estropiés ? Êtes-vous de bois ou de pierre ? s'écriait-elle en cherchant à s'élançer dans le torrent, malgré les efforts de ceux qui la retenaient. Il a cinq enfants, poursuit-elle ; cinq enfants dont le plus jeune est au berceau ; l'entendez-vous crier au secours ? O Sainte Vierge des Sept-Douleurs, venez à son aide ! hélas ! hélas ! ajouta-t-elle en baissant la voix pourquoi avons-nous quitté l'Irlande et nos vieux parents, qui nous ont béni au moment de partir ! Ah ! ils ne pensent guère au sort qui nous attend ; car, s'il meurt, je mourrai avec lui ; et que deviendront les orphelins ! »

Tout à coup nous voyons un jeune homme s'avancer ; il avait quitté ses habits et n'avait conservé que son pantalon ; il était beau, jeune et vigoureux ; on nous dit que c'était un jeune Canadien d'origine française, très-bon ouvrier et d'une excellente conduite. Autour de sa taille était nouée une corde très-longue, dont un de ses camarades tenait l'autre bout entre ses mains ; deux ou trois hommes le suivaient et cherchaient à le dissuader de tenter une entreprise dont il n'ignorait pas le danger, ainsi que le prouvaient ses lèvres comprimées et son regard étincelant : ils lui parlaient bas et avec chaleur ; je ne saisis qu'une partie de sa réponse.

« Amis, dit-il, vous prendrez soin de ma vieille mère ; je compte sur vous. »

Puis s'approchant de l'épouse désolée, il lui dit qu'il allait faire tous ces efforts pour sauver son mari, et la pria d'invoquer pour lui le secours de Dieu.

Elle le regarda fixement comme pour lire au fond de son âme, et, levant les mains et les yeux vers le ciel :

« Seigneur ! bénissez ce généreux jeune homme ! Guidez-le, ne le quittez pas, soyez avec lui sur ces eaux terribles. Protégez-le dans la vie ; soutenez-le dans la mort ; et que votre volonté s'accomplisse ! »

Soit que la prière eût calmé son désespoir, ou que la violence de sa douleur eût épuisé ses forces, la pauvre femme s'assit tranquillement sur la rive, s'enveloppa la tête dans sa robe, qu'elle avait relevée sur ses épaules en guise de manteau, comme font la plupart de ses compatriotes.

II

Le jeune homme et celui qui tenait le bout de la corde passée autour de son corps, remontèrent à la hâte le long du torrent, et nous les perdîmes de vue pendant quelques minutes ; chacun de nous retenait son haleine, et on n'entendait, au milieu du silence universel, que le bruit des flots irrités et que le murmure de la pauvre femme qui disait son *chapelet*.

« Là voilà ! s'écrie-t-on enfin ; et nous vîmes, à l'endroit où la rivière forme un coude, apparaître un batelet ou plutôt une coquille de noix qui tourbillonnait et bondissait au milieu des flots, dont la fureur augmentait à mesure qu'il s'approchait de l'îlot ; il en était alors éloigné d'environ six cents pieds. Le batelier employait toute son énergie à se cramponner à tous les rochers auprès desquels il était pressé, de manière à reprendre haleine à chaque obstacle qu'il rencontrait ; et à rétablir son bateau dans la position normale ; il était lancé d'un rocher à l'autre avec une rapidité qui nous faisait craindre de le voir passer devant nous comme l'éclair, emporté vers la cataracte par le torrent impito-

yable ; de temps à autre il disparaissait derrière les buissons qui couvraient quelques flots, et notre inquiétude redoublait.

Mais enfin le dernier roc fut touché. L'instant d'après, le jeune homme était dans l'île où se trouvaient les deux Irlandais ; nous le vîmes s'approcher d'eux, les réveiller, pour ainsi dire, car ils étaient tombés dans un état de profonde stupeur ; il leur montra les personnes rassemblées sur la rive, ou plutôt la pauvre femme qui priait toujours, la tête cachée dans les plis de sa robe, et il ranima ainsi leur courage ; puis il coupa quelques branches d'arbre qu'il mit dans son bateau, nous ne comprenons pas pourquoi ; ensuite, il détacha la corde qui lui servait de ceinture. Qu'en fit-il ? et comment s'en aida-t-il pour revenir vers nous dans son bateau ? Je l'ignore, car en ce moment notre attention s'était portée tout entière vers la pauvre femme qui venait de pousser un cri douloureux. Elle perdit connaissance, et resta évanouie, malgré tous nos soins, jusqu'au moment où son mari, sauvé par ce brave jeune homme, la prit dans ses bras, et la fit revenir à elle en l'appelant de cette voix qu'elle croyait ne devoir plus entendre.

III

Nous ne savions comment témoigner à ce jeune homme notre admiration ; on exalta son dévouement et son courage ; on lui serrait la main ; chacun le regardait avec la plus vive émotion ; et lui, il disait qu'il n'avait rien fait d'extraordinaire, il cherchait à se dérober à nos éloges, et finit par s'échapper, sous prétexte qu'il avait besoin d'aller se rhabiller. Lorsqu'il eut disparu, un vieillard, ayant ôté son chapeau, adressa à Dieu une prière en forme d'action de grâces, puis, sans rien dire, présenta son chapeau à toutes les personnes qui étaient sur la rive. Nous comprîmes son intention ; car on s'était dit que l'héroïque sauteur de ces deux hommes était pauvre, qu'il soutenait sa vieille mère par son travail et chacun désirait pour sa part lui rendre la vie plus facile. L'un déposa sa montre dans le chapeau du vieillard comme gage de la somme qu'il promettait de verser ; d'autres donnèrent plusieurs pièces d'argent ou d'or, quelques-uns offrirent seulement quelques gros sous, en pleurant de ne pouvoir faire d'avantage. La somme montait environ à deux mille francs tant promis que réalisés, lorsque notre héros sortit de l'espèce de cabaret où il était allé s'habiller ; ceux qui l'attendaient à la porte le ramenèrent auprès de nous, rougissant et confus, bien qu'il ne se doutât pas du motif qui le faisait redemander. Le vieillard alla à sa rencontre avec l'intention de lui faire un petit discours, mais les paroles lui manquèrent ; il ne put que lui pousser son chapeau entre les bras, et se mit à fondre en larmes.

Le jeune homme aperçut l'argent, nous regarda tour-à-tour et déposa par terre le chapeau du vieillard.

« Merci à vous tous, nous dit-il avec douceur, mais je ne peux pas prendre cela. »

Il ne motiva pas son refus et persista dans sa réponse :

« Je vous remercie de tout mon cœur, mais je ne saurais pas prendre cet argent. »

Nous ne pouvions pas l'y contraindre, et pour l'instant nous n'avions rien à faire. Toutefois, quelqu'un suggéra l'idée (qui fut exécutée le plus tôt possible) d'acheter la maison qu'habitait sa mère, et de la donner à la vieille femme avant qu'il pût s'en douter. Quant à lui :

« J'ai coupé là-bas quelques branches d'arbres, dit-il avec simplicité. Personne jusqu'à présent n'avait été dans cette île et probablement on n'y retournera jamais ; ces branches peuvent donc passer pour être un rareté. Je compte en faire six ou sept cannes, et je ne pense pas que ce soit trop cher que de les estimer chacune trois francs. »

Cette proposition fut recueillie avec le plus vif empressement.

« Mettez-les à l'enchère, » lui crièrent plusieurs personnes, mais il ne voulut pas ; chacune des cannes fut adjugée au premier qui la demanda, et nulle instance ne put le déterminer à rien recevoir au-dessus des trois francs qu'il avait fixés tout d'abord.